



Date de mise en ligne : 18 décembre 2025

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00154** du **15 DEC. 2025**
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Monsieur ODAK ORHAN Alex
Domicilié (e) 40 Rue de Turbigo
75003 Paris

En vue de la réalisation : Dans le cadre du programme d'isolation de façade mené par SNCF Réseau,
remplacement des menuiseries actuelles par de nouvelles équipées de vitrage acoustique.
Les 2 menuiseries actuelles déjà en PVC blanc seront remplacées par de nouvelles menuiseries en PVC
blanc (aucune modification d'aspect).

Sur un terrain sis 22 Place Pierre Sémard
Cadastré AO27



Villeneuve-Saint-Georges, le **15 DEC. 2025**
Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,
Rajae EL MERNISSI

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **DP 94078 25 00154** a été affichée en Mairie du **15 DEC. 2025** au conformément aux textes en
vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,